

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > PRIORI GOLD

PRIORI GOLD



PRIORI GOLD

Dernière mise à jour :

30.03.2021

Fongicides

Protection des cultures

N° AMM :

2160724

Composition:

125 g/l

azoxystrobine

125 g/l

difénoconazole

Famille chimique:

Strobilurines

Triazoles

Formulation:

SC Suspension concentrée

PRIORI® GOLD est un Fongicide homologué sur betteraves, les principales crucifères oléagineuses et tournesol souple et flexible d'utilisation avec une stratégie par culture seul ou en association.

Ce fongicide associe deux substances actives, l'azoxystrobine et le difénoconazole. L'azoxystrobine appartient à la famille chimique des strobilurines, le difénoconazole à celle des triazoles. L'association de ces 2 substances actives confère à PRIORI® GOLD une action préventive et curative, un haut niveau d'efficacité et une très longue persistance d'action vis-à-vis d'un grand nombre de maladies.

PRIORI® GOLD est efficace contre les principales maladies foliaires des betteraves, les principales maladies du tournesol (phoma, phomopsis et sclérotinia), ainsi que sur sclérotinia du colza, moutarde, navette et lin oléagineux et textile.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Mentions légales](#)

Autorisations et Recommandations

PRIORI GOLD Betterave fourragère

Betterave fourragère
 Traitement des parties aériennes

Cercosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	2/an	Min:39 Max:49	35 Jours.	5
Dose préconisée:		1 L/ha		
Efficacité:		Moyennement efficace		
Stade d'application préconisée:		Entre BBCH 39 et BBCH 49		

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	2/an	Min:39 Max:49	35 Jours.	5
Dose préconisée:		1 L/ha		
Efficacité:		Efficace		
Stade d'application préconisée:		Entre BBCH 39 et BBCH 49		

Ramulariose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	2/an	Min:39 Max:49	35 Jours.	5
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre BBCH 39 et BBCH 49			

Rouille

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	2/an	Min:39 Max:49	35 Jours.	5
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Très efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre BBCH 39 et BBCH 49			

[L'échelle BBCH pour les betteraves](#)

PRIORI GOLD Betterave industrielle

Betterave industrielle
Traitement des parties aériennes

Cercosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	2/an	Min:39 Max:49	35 Jours.	5
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Moyennement efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre BBCH 39 et BBCH 49			

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
----------------	-------------------------------	----------------------------	---------------------------	-----------------------------------

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	2/an	Min:39 Max:49	35 Jours.	5
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre BBCH 39 et BBCH 49			

Ramulariose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	2/an	Min:39 Max:49	35 Jours.	5
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre BBCH 39 et BBCH 49			

Rouille

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	2/an	Min:39 Max:49	35 Jours.	5
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Très efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre BBCH 39 et BBCH 49			

[L'échelle BBCH pour les betteraves](#)

PRIORI GOLD Colza d'hiver

Colza d'hiver

Traitement des parties aériennes

Sclérotinose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
----------------	-------------------------------	----------------------------	---------------------------	-----------------------------------

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	2/an	Min:14 Max:69	BBCH max 69	5
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications non consécutives (une à l'automne puis une au printemps)			
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre BBCH 14 et BBCH 69			

PRIORI GOLD Colza de printemps

Colza de printemps
Traitement des parties aériennes

Sclérotiniose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre BBCH 31 et BBCH 69			

PRIORI GOLD lin oléagineux d'hiver

lin oléagineux d'hiver
Traitement des parties aériennes

Sclérotiniose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	2/an	Min:14 Max:69	BBCH max 69	5
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications non consécutives (une à l'automne puis une au printemps)			
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application	Entre BBCH 14 et BBCH 69			

préconisée:

PRIORI GOLD lin oléagineux de printemps

lin oléagineux de printemps
Traitement des parties aériennes

Sclérotinose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre BBCH 31 et BBCH 69			

PRIORI GOLD lin textile d'automne;hiver

lin textile d'hiver
Traitement des parties aériennes

Sclérotinose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	2/an	Min:14 Max:69	BBCH max 69	5
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications non consécutives (une à l'automne puis une au printemps)			
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre BBCH 14 et BBCH 69			

PRIORI GOLD lin textile de printemps

lin textile de printemps
Traitement des parties aériennes

Sclérotinose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre BBCH 31 et BBCH 69			

PRIORI GOLD Moutarde d'automne;hiver

Unpublished

Moutarde d'hiver

Traitement des parties aériennes

Sclérotiniose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	2/an	Min:14 Max:69	BBCH max 69	5
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications non consécutives (une à l'automne puis une au printemps)			
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre BBCH 14 et BBCH 69			

PRIORI GOLD Moutarde de printemps

Moutarde de printemps

Traitement des parties aériennes

Sclérotiniose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre BBCH 31 et BBCH 69			

PRIORI GOLD navette d'hiver

Unpublished

navette d'hiver

Traitement des parties aériennes

Sclérotiniose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	2/an	Min:14 Max:69	BBCH max 69	5
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications non consécutives (une à l'automne puis une au printemps)			
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre BBCH 14 et BBCH 69			

PRIORI GOLD navette de printemps

Unpublished

navette de printemps

Traitement des parties aériennes

Sclérotiniose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	1/an	Min:31 Max:69	BBCH max 69	5
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre BBCH 31 et BBCH 69			

PRIORI GOLD Tournesol

Tournesol

Traitement des parties aériennes

Phoma

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	2/an	Min:20 Max:39	BBCH max 39	5
Condition d'emploi réglementaire:	Intervalle minimum entre les applications : 21 jours. 2 applications par culture pour contrôler l'ensemble des maladies. Limitation de la période d'application au stade BBCH 39 en raison d'un risque pour les organismes aquatiques.			
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre BBCH 20 et 39			

Phomopsis

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	2/an	Min:20 Max:39	BBCH max 39	5
Condition d'emploi réglementaire:	Intervalle minimum entre les applications : 21 jours. 2 applications par culture pour contrôler l'ensemble des maladies. Limitation de la période d'application au stade BBCH 39 en raison d'un risque pour les organismes aquatiques.			
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre le stade BBCH 20 et BBCH 39			

Sclérotiniose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
1 L/ha	2/an	Min:20 Max:39	BBCH max 39	5
Condition d'emploi réglementaire:	Intervalle minimum entre les applications : 21 jours. 2 applications par culture pour contrôler l'ensemble des maladies. Limitation de la période d'application au stade BBCH 39 en raison d'un risque pour les organismes aquatiques.			
Dose préconisée:	1 L/ha			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Entre le stade BBCH 20 et BBCH 39			

Classement et sécurité

•
Classement selon le règlement DPD/CLP :

Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage **DPD** (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE).

Si un produit est mis sur le marché **avant le 1^{er} juin 2015** et si ce produit est vendu à l'utilisateur **avant le 1^{er} juin 2017** alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS.

Classement



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Délai de rentrée

• Pour les travailleurs : 6 Heures

Mentions de danger

- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H332 - Nocif par inhalation.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur
- SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur tournesol après BBCH 39.
- SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur tournesol.
- SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapports aux points d'eau pour les usages sur betteraves, colza et lin.
- Contient des alcools C16-C18, éthoxylés.
- Ne pas stocker dans un local où la température peut dépasser 40°C
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Équipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour l'opérateur, porter PENDANT L'APPLICATION AVEC TRACTEUR AVEC CABINE (PULVERISATION VERS LE BAS) dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe: une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour l'opérateur, porter PENDANT L'APPLICATION AVEC TRACTEUR SANS CABINE (PULVERISATION VERS LE BAS) dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe: une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pour l'opérateur, porter pendant le mélange/chargement : Gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, et un EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour l'opérateur, porter pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : Gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, et un EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour le travailleur, porter une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Conseils d` utilisation

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

Urgences

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.

 N° Vert 0 800 803 264

En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Signalez-nous vos symptômes

 N° Vert 0 800 887 887
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

Mentions légales

- PRIORI® GOLD - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

PRIORI® GOLD - AMM N° 2160724 - Composition : 125 g/l azoxystrobine * + 125 g/l

difénoconazole * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur tournesol après BBCH 39. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur tournesol. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapports aux points d'eau pour les usages sur betteraves, colza et lin.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
